



# Divatte-sur-Loire

Barbechat – La Chapelle Basse-Mer

## ARRÊTÉ n°ARP 2026-053 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

**Le Maire de Divatte-sur-Loire,**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération n° 2025-063 du 3 juin 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

**Vu** la délibération 2025-063 du 03/06/2025 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Social Territorial,

**Vu** l'arrêté n°2023-054 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint administratif ppal de 2<sup>ème</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
<b>BERNIER Pascale</b>	Adjoint administratif	<b>01/07/2026</b>
<b>XAVIER Nathalie</b>	Adjoint administratif	<b>01/09/2026</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

**Avancement au grade de :** Adjoint d'animation ppal de 2<sup>ème</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
<b>VIRY Alicia</b>	Adjoint d'animation	<b>01/07/2026</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%



# Divatte-sur-Loire

Barbechat – La Chapelle Basse-Mer

## **Avancement au grade de :** Agent de maîtrise Principal

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
<b>MOYON Charlène</b>	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>01/07/2026</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

## **Avancement au grade de :** Rédacteur ppal de 2<sup>ème</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
<b>GERARD Béatrice</b>	<b>Rédacteur</b>	<b>01/07/2026</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

## **Avancement au grade de :** Animateur ppal de 2<sup>ème</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
<b>AUNILLON Matthieu</b>	<b>Animateur</b>	<b>01/07/2026</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	100%	0%

**Avancement au grade de :** Attaché ppal

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
<b>DABURON Amélie</b>	<b>Attaché</b>	<b>01/07/2026</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Loire-Atlantique qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Divatte-sur-Loire, Le 06/03/2026

Le Maire,  
Christelle BRAUD

